

ERASMUS+ convention 2024 applicable pour les mobilités effectuées jusqu'au 31 juillet 2026

Mobilité du personnel enseignement et formation

1. Frais de voyage

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable (train, bus et covoiturage)
Entre 0 et 99 Km	28 euros par participant	56 euros par participant
Entre 100 et 499 Km	211 euros par participant	285 euros par participant
Entre 500 et 1999 Km	309 euros par participant	417 euros par participant
Entre 2000 et 2999 Km	395 euros par participant	535 euros par participant
Entre 3000 et 3999 Km	580 euros par participant	785 euros par participant
Entre 4000 et 7999 Km	1188 euros par participant	1188 euros par participant
8000 Km ou plus	1500 euros par participant	1188 euros par participant
	+ Jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	+ Jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

Nota bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

*Les distances sont calculées sur le site suivant : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/2626>

2. Contribution aux frais de séjour

2.1 Mobilité de personnel des pays participant au Programme

Groupe	Pays de destination	Montant par jour en euros
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède +Pays partenaires de la région 13 +Pays partenaires de la région 14	150 euros
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 euros
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 euros

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour d'activité : le montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus ;
- Entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour d'activité : 70 % du montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.

Important !

Information à prendre en compte si la demande de mobilité du personnel est acceptée par la Direction des relations internationales de l'UPPA :

Dans le cas d'une mobilité d'une durée allant de 4 à 5 jours sur place (sans compter les éventuels jours de voyage aller et retour soit 2 jours en plus des jours de mobilité) si le personnel participant est **logé gratuitement pendant son séjour ou si une facture acquittée nominative relative aux frais d'hébergement n'est pas transmise au retour de la mobilité avec les autres justificatifs, la Direction des relations internationales recalculera le montant de la bourse Erasmus en déduisant l'équivalent de 2 jours de frais de séjour.**